

Situation en UKRAINE
audio conférence du mercredi 9 mars 2022

Audio conférence présidée par Monsieur le préfet du Tarn.

1/ Collecte des dons

✓ Dons matériels : L'association des maires et des élus du Tarn (AMELT) en collaboration avec la protection civile est en charge de la gestion des dons matériels.

Les mairies sont la porte d'entrée des dons et prendront l'attache de la protection civile pour l'acheminement vers le centre de stockage situé à Albi.

À ce stade, les besoins sont les suivants :

Sac de couchage, lits, produits hygiéniques et médicaments non-périmés.

✓ Dons pécuniaires :

L'AMELT est en charge des dons provenant des collectivités et la protection civile et la croix-rouge, via leurs sites internet nationaux, des dons des particuliers.

2/ Recensement des places d'accueil

La préfecture se charge de recenser l'ensemble des offres (particuliers, collectivités et bailleurs sociaux).

Ces offres sont à transmettre à pref-ukraine.gouv.fr.

3/ Recensement des réfugiés

Afin de proposer un accompagnement adapté et de qualité, il est nécessaire de faire remonter à la préfecture l'identité de tout réfugié présent sur notre département.

Vous trouverez joint à cet envoi une fiche d'accompagnement individuelle qu'il convient de transmettre au fil de l'eau à pref-ukraine.gouv.fr.

4/ Prise en charge et accompagnement des réfugiés

Des procédures sont en cours de finalisation pour permettre :

- ✓ Arrivée de réfugiés avec une solution d'hébergement (familles, amis ...);
- ✓ Arrivée de réfugiés sans solution d'hébergement ;
- ✓ Arrivée d'un groupe de réfugiés.

Il convient de répondre dans un premier temps à une situation d'urgence.

Une fois, ces personnes en sécurité, un accompagnement sera proposé notamment pour les démarches administratives, l'accès au soin, un soutien psychologique, l'insertion professionnelle et l'éducation.

Pour toute question, la préfecture du Tarn reste à votre disposition via :

pref-ukraine@tarn.gouv.fr